



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-25772>

Département(s) de publication : **19**

Annonce n° **25-25772**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-134043

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 28/11/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental de la Corrèze

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 221927205000197

Ville : Tulle cedex

Code postal : 19005

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 19

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Réalisation de dispositifs de retenue et d'assainissement en béton coulé en place sur les routes départementales de la Corrèze

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233292

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché concerne la réalisation de dispositifs de retenue latéraux et d'ouvrages d'assainissement en béton coulé en place : Glissières Béton Armé, Muret Véhicules Légers, bordures, fossés, cunettes...

Critères d'attribution : Critère n°1 : Prix : 60% Critère n°2 : Valeur technique : 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique. Accord-cadre à bons de commande passé conformément aux articles R. 2162-2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. L'accord-cadre est multi-attributaires. Le nombre d'attributaires est fixé à 2 maximum, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres. Montant maximum par an : 175 000 euros HT Durée : 1 an à compter de la notification. Il pourra être reconduit 3 fois dans

les mêmes conditions par tacite reconduction. La durée totale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, sera au maximum de 4 ans. 1er attributaire : Pass - 22 bis de Romainville 03300 Cusset
2ème attributaire : Eurovia - ZI Tulle Est 19000 Tulle

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/03/2025